

# Les amis des bêtes courtisent les députés

**Compagnons** Le National va se pencher sur la révision de la loi sur la protection des animaux. Un texte jugé trop permissif par le lobby des bêtes, qui voudrait octroyer à ces dernières les services d'un avocat

Ron Hochuli, Berne

Objet des prises de position les plus farouches et parallèlement de railleries, voire de mépris, la révision de la loi sur la protection des animaux (LPA), sur laquelle le Conseil national planchera la semaine prochaine, baigne dans un torrent émotionnel. «C'est navrant dans la mesure où cela peut desservir la cause. En même temps, il s'agit de la solution de dernier recours pour éveiller l'intérêt des milieux politiques et du grand public», plaide Antoine Goetschel, directeur de la Fondation pour l'animal dans le droit. Juriste, chargé de cours à l'Université de Zurich, lui-même se dit «pragmatique». Ce qui ne l'empêche pas de prendre part au lobbying, très actif ces dernières semaines, visant à convaincre les parlementaires que le projet de loi du Conseil fédéral est «un texte énigmatique qui ne règle rien». Dans certains domaines, il représenterait même «un retour en arrière par rapport à la loi en vigueur, qui date pourtant de 1978».

Les défenseurs des animaux poussent le bouchon très loin dans leur volonté d'améliorer le sort à la fois des animaux de compagnie, de rente, de laboratoire et des bêtes sauvages vivant en captivité. Il s'agirait, pour ainsi dire, de déterminer la taille des cages de hamsters, la longueur

de la laisse des chiens, la durée maximale de transport des vaches ou encore l'espace vital des ours dans les zoos. De même, toute personne qui s'occupe d'animaux devrait suivre au préalable une formation. Face au projet de loi, le lobby des êtres à poil, à plume ou à écailles voit le diable dans... l'absence de détails. «La Suisse est le seul pays au monde à reconnaître la dignité de l'animal. Mais le concept n'est défini nulle part

**Toute personne qui s'occupe d'animaux devrait suivre au préalable une formation**

Dès lors, on a le droit, par exemple, de pêcher et tuer des poissons pour le sport ou de liquider des chatons issus d'une portée que l'on estime trop conséquente. Et vous appelez ça de la dignité?, déplore Antoine Goetschel.

Jacques Merminod, collaborateur scientifique à l'Office vétérinaire fédéral (OVF) explique: «Le Conseil fédéral a cru bon de poser un cadre sous forme d'une loi relativement succincte et se propose de régler les dispositions techniques dans un deuxième temps.» Objectif? Eviter de sur-



Un hamster. Il s'agirait, pour ainsi dire, de déterminer la taille des cages de hamsters ou la longueur de la laisse des chiens... ARCHIVES

charger le bateau avec des normes dont le respect échapperait forcément à tout contrôle et, au contraire, garantir l'application de la loi pour améliorer concrètement le sort des animaux. «La Suisse figurera dans le «top 10» en matière de protection des bêtes, estime Jacques Merminod. Preuve que le texte est équilibré? Les milieux agricoles lui reprochent d'être trop restrictif et les défenseurs des animaux le jugent trop permissif.»

Argument irrecevable, pour ces derniers. «L'application de la

loi est une question de volonté politique», rétorque Antoine Goetschel. «Voilà pourquoi nous proposons que chaque canton ait un avocat formé pour défendre les animaux dans des procédures pénales, comme c'est déjà le cas à Zurich. Il s'agit simplement d'empêcher que les violations n'aboutissent systématiquement à des non-lieux ou à des sanctions ridicules. Et que l'on ne vienne pas me dire que ce n'est pas du domaine de la Confédération. Berne va bien obliger tous les cantons à créer un service de protection des animaux.»

Jacques Merminod doute de l'efficacité d'une telle disposition. «Un avocat n'est pas un juge d'instruction. Or le véritable problème, en la matière, concerne la détection des cas.» Et c'est là que le bât blesse concernant d'autres revendications des défenseurs des animaux: «Exiger que les maîtres suivent une formation avant de pouvoir acquérir un chat, vérifier que les chiens aient tous droit à un temps de promenade réglementaire ou contrôler que le cuir des chaussures importées provient de bêtes qui ont été élevées dans des conditions décentes à l'étranger, c'est tout bonnement irréaliste.»

L'initiative «Oui à la protection des animaux», reconnaît Antoine Goetschel, «va sans doute trop loin» – elle exige par ailleurs l'interdiction d'importer de la viande kasher et halal. «Comme toutes celles qui l'ont précédée depuis 1992, elle serait balayée devant le peuple, parce qu'elle se heurte à la fois aux groupes pharmaceutiques, aux agriculteurs et aux éleveurs au sens large.»

Mais la décision de la retirer ou non n'interviendra qu'après les délibérations du National. Histoire de mettre la pression, disent les uns. Une façon, selon d'autres, de braquer un peu plus des parlementaires dont un certain nombre estiment déjà qu'ils auraient mieux à faire et se garderaient bien de caresser les amis des bêtes dans le sens du poil...

## La vignette sera mieux remplacée

**Routes** Le sésame automobile se décolle

ATS

Face aux réclamations d'usagers dont la vignette autoroutière se décolle, l'Administration fédérale des douanes (AFD) élargit les possibilités de remplacement. Dès mercredi, les automobilistes pourront échanger leur timbre défectueux dans les points de vente.

Jusqu'à présent, les vignettes qui souffraient de mauvaise adhésion devaient être envoyées à la Direction générale des douanes. Désormais, les offices postaux, la plupart des garages et des stations-service, ainsi que les offices douaniers du pays sont habilités à procéder au remplacement.

Dès la mi-juin, un autocollant protecteur sera aussi disponible pour protéger les vignettes 05. Celles-ci ont tendance à s'enrouler sur elles-mêmes avant de tomber. Près de 8000 cas, sur les 5 millions de vignettes vendues jusqu'ici, ont été enregistrés, a précisé Beat Rohner, de l'AFD. Les coûts de remplacement ne peuvent pas encore être estimés.

La Direction des douanes ne s'explique pas le phénomène. La série 05 a été réalisée par le fabricant habituel, le groupe zurichois Orell Füssli, avec la même colle que les cinq dernières années.

PUBLICITÉ

**Nous vous aidons à réussir.  
A long terme. Sans détours.  
En toute franchise.**

**Nos processus décisionnels courts nous permettent d'offrir aux entreprises des solutions rapides. Egalement pour l'octroi de crédits. Franchement.** Vous cherchez une banque qui vous accompagne dans vos activités commerciales? Une banque qui s'associe à vous pour chercher des solutions équitables? Une banque à laquelle ses processus décisionnels courts permettent de réagir en cas d'imprévu avec largeur d'esprit et souplesse, sans complications inutiles. Vous êtes à la bonne adresse: du crédit d'exploitation au trafic des paiements, la BANQUE MIGROS offre aux entreprises un soutien compétent et fiable. Pour tout complément d'information, veuillez consulter notre site Internet ou contacter directement votre conseiller personnel: Service Line 0848 845 400.

**BANQUEMIGROS**

Service Line: 0848 845 400 [www.banquemigros.ch](http://www.banquemigros.ch)